

28 mai 2009 -14:45

Les Affaires étrangères prennent note du jugement favorable de la CIJ dans l'affaire Habré.

Les Affaires étrangères prennent note du jugement favorable de la Cour Internationale de Justice à La Haye dans l'affaire Hissène Habré.

Les Affaires étrangères prennent note du jugement favorable de la Cour Internationale de Justice à La Haye dans l'affaire Hissène Habré.

Bruxelles, le 28 mai 2009 Les Affaires étrangères prennent note du jugement favorable de la Cour Internationale de Justice à La Haye dans l'affaire Hissène Habré. Ce jugement est important dans la mesure où la Cour confirme à ce stade sa compétence pour connaître de la matière. L'engagement solennel du Sénégal devant la Cour de Justice que Hissène Habré ne pourrait quitter le pays prématurément rend l'indication de mesures conservatoires superflues. Notre pays se réjouit de cet engagement et l'avait aussi fait savoir au cours de la procédure à la Cour à La Haye. La Belgique continue à insister pour le Sénégal prenne le plus rapidement possible les mesures nécessaires à l'organisation d'un procès. La plainte de notre pays à ce sujet auprès de la Cour de Justice reste par ailleurs pendante, un jugement au fond de la Cour Internationale de Justice peut être attendu ultérieurement.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be